

Communiqué de presse
25 juillet 2025

Attribution des licences pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de télécommunications utilisant les technologies mobiles de 5^{ème} génération

Suite à la tenue du Conseil d'Administration de l'ANRT du 25 juillet 2025, M. le Chef du Gouvernement a validé le rapport d'instruction élaboré par l'ANRT relatif à l'octroi de licences pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de télécommunications utilisant les technologies mobiles de 5^{ème} génération. L'établissement de ce rapport fait suite à l'appel à concurrence lancé par l'ANRT.

A la suite de l'évaluation menée par l'ANRT, trois (3) sociétés ont été retenues. Cette évaluation a fait ressortir un engagement de ces sociétés pour contribuer au développement des infrastructures 5G à l'échelle nationale.

Ces engagements concernent, entre autres, les investissements, la couverture et la qualité de service. Ainsi, près de 80 milliards de DH d'investissement et de charges d'exploitation sont prévues à horizon 2035 pour la 5G.

Selon les critères d'évaluation, les dossiers de candidature ont obtenu les notes suivantes :

Soumissionnaire	Note
Itissalat Al-Maghrib	87
Médi Telecom	85
Wana Corporate	87

Les contreparties financières de ces licences se présentent comme suit :

Soumissionnaire	Contrepartie financière de la licence (en DH TTC)
Itissalat Al-Maghrib	900 MDH (pour 120 MHz)
Médi Telecom	600 MDH (pour 70 MHz)
Wana Corporate	600 MDH (pour 70 MHz)

Les engagements de couverture pris par les soumissionnaires devraient permettre de couvrir 45% et 85% de la population respectivement à fin 2026 et à fin 2030.

Le rapport d'instruction du présent appel à concurrence est disponible sur le site Web de l'ANRT (www.anrt.ma).